

# Processus de réinsertion socioéconomique des jeunes détenu.es dans la région Centre-Est du Burkina Faso

## Fiche d'expérience



Alioum SONGE dans son atelier de couture

### Messages clés

- > **L'acquisition de compétences professionnelles et la réinsertion des jeunes en conflit avec la loi sont essentielles pour prévenir la récidive chez les anciens détenus.** C'est dans cette logique que s'est inscrit le Projet d'Appui à l'Autonomisation Socio-Économique des Jeunes de la Région du Centre-Est (P2ASEJ/CE).
- > Le P2ASEJ/CE visait à autonomiser socio-économiquement les jeunes détenu.es de la maison d'arrêt et de correction de Tenkodogo (MACT) en s'appuyant sur une approche qui combine **le renforcement des capacités techniques professionnelles et managériales de ces jeunes et leur accompagnement dans l'installation des micro-entreprises** en lien avec des métiers spécifiques.
- > **L'offre d'alternatives professionnelles et économiques aux détenu.es**, contribue réellement aux changements de comportement de ces derniers qui s'éloignent de la délinquance lorsqu'ils quittent la prison.
- > Le milieu carcéral **n'est pas un obstacle à la formation aux métiers et en entrepreneuriat**. Une formation pratique couplée à une immersion en milieu professionnel réel favorise un meilleur apprentissage pour les détenu.es.

## Contexte et problématique

**La réinsertion des jeunes en conflit avec la loi fait partie des objectifs essentiels clairement reconnus par les droits de l'homme et les règles et normes des Nations Unies.** Une stratégie de prévention du crime n'est pas complète sans des mesures efficaces pour parer au problème de la récidive. Cette stratégie doit évidemment tenir compte du fait que la sécurité publique est menacée par des individus qui ont déjà subi des sanctions pénales mais qui n'ont pas encore renoncé au crime. En effet, en l'absence d'interventions efficaces, les risques de récidive sont probables. La plupart des délinquants, même après une peine d'emprisonnement, ne réussissent pas à réintégrer la communauté en tant que citoyens respectueux de la loi.

Selon la Règle 4 alinéa 2 des règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela) « **les administrations pénitentiaires et les autres autorités compétentes doivent donner aux détenus la possibilité de recevoir une instruction et une formation professionnelle et de travailler, leur offrir toutes les autres formes d'assistance qui soient adaptées et disponibles, y compris des moyens curatifs, moraux, spirituels, sociaux, sanitaires et sportifs** ». Ainsi, offrir aux détenus des possibilités d'acquérir de nouvelles compétences et des formations professionnelles qualifiantes pourrait contribuer à réduire le risque de récidive.

Au Burkina Faso, **les jeunes représentent plus de 70% de la population carcérale.** À l'intérieur des maisons d'arrêts, ils sont le plus souvent exposés à l'inactivité. Il ressort des études en milieu carcéral que sur 1 000 personnes libérées, les plus jeunes sont celles qui présentent le plus de risque de récidive. Ces risques de récidive sont concentrés dans les premiers mois après la libération. En effet, 62 % des personnes recondamnées à la prison ferme le sont dans l'année de leur sortie de prison et 81 % dans les deux ans.

C'est fort de ce contexte que le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi (MSJE), avec l'appui de l'Agence belge de développement (Enabel) a développé **le Projet d'Appui à l'Autonomisation Socio-Economique des Jeunes de la Région du Centre-Est (P2ASEJ/CE).**

Le Projet d'Appui à l'Autonomisation Socio-Economique des Jeunes de la Région du Centre-Est (P2ASEJ/CE) s'inscrit dans le cadre du **Programme de Coopération bilatérale entre le Burkina Faso et le Royaume de Belgique (2019-2023).** Il vise à accompagner **la réinsertion socio-économique des jeunes et femmes de la Maison d'Arrêt et de Correction de Tenkodogo (MACT) à travers la formation dans les métiers de menuiserie métallique, de coupe, de couture et de saponification.**

## Approche et acteurs

Le P2ASEJ/CE est mis en œuvre en partenariat avec les acteurs suivants :



En pratique, l'accompagnement à la réinsertion des détenus dans le cadre du P2ASEJ/CE a suivi **différentes étapes et activités regroupées en trois principales phases.**



## Résultats observés et effets induits

En termes de résultats, ce sont **30 jeunes filles/femmes et garçons qui ont été formés aux métiers**. Étant donné que tous n'ont pas encore été libérés, ce sont quinze (15) des détenu-es formé-es qui ont reçu des kits et aides financières pour la création de leurs micro-entreprises. On dénombre 08 emplois directs (notamment 02 en coupe couture, 04 en saponification et 02 en menuiserie métallique) et 18 emplois indirects créés grâce à l'intervention du P2ASEJ/CE.

Il ressort que **le dispositif d'accompagnement à l'insertion professionnelle a induit des changements positifs, tant au niveau économique que social pour les jeunes détenu-es bénéficiaires du projet**. Selon les détenus et le directeur de la MACT, le fait de trouver et/ou conserver un emploi après la sortie de détention a contribué à réduire le risque de récidive chez ces jeunes. Leurs parents témoignent aussi de leur satisfaction. Le projet a contribué au changement de comportement des détenu-es et facilité leur insertion dans la société.

**En outre, l'administration pénitentiaire a révélé que le projet a contribué à améliorer la discipline au niveau des pensionnaires de la MACT.**

*“ Une des bénéficiaires qui avait été rejetée par ses parents, a pu réintégrer sa famille et retrouver son foyer ”*

Intendant de la MACT

## Paroles d'acteurs



*“ L'appui d'Enabel m'a amené à me redonner confiance et donné davantage de courage de travailler et de montrer que je suis capable d'offrir quelque chose à la communauté ”*

Adama DINDANE



*“ Quand je commençais l'activité, ma femme était enceinte et grâce aux revenus générés par la saponification, je suis arrivé à prendre en charge tous les frais liés à son accouchement. Tout dernièrement, ma grande famille a été déguerpie du village du fait de l'insécurité et j'ai réussi à envoyer 25 000 francs CFA en guise de soutien.*

*Tiandana LOMPO*

## Enseignements tirés

En termes d'enseignements tirés de la mise en œuvre du P2ASEJ/CE, il faut retenir que :

- > **La définition de critères de ciblage constitue une option pertinente et pratique qui facilite une meilleure identification des détenu-es qui bénéficieront du projet ;**
- > **Le milieu carcéral n'est pas un obstacle à la formation aux métiers et en entrepreneuriat. Toutefois, il faut veiller à définir la durée de la formation aux métiers en tenant compte du temps de restriction imposé aux détenu-es au sein de l'univers carcéral. Il est donc important de le prévoir, voire si possible négocier avec la Maison d'arrêt plus de disponibilité des détenus bénéficiaires de telle action ;**
- > **Une formation pratique couplée à une immersion en milieu professionnel réel favorise un meilleur apprentissage. En effet, le stage de perfectionnement a permis aux apprenants d'approfondir leurs connaissances et de toucher du doigt les réalités du milieu professionnel ;**
- > **La mise en relation des participants au projet avec les fournisseurs facilite réellement l'acquisition du matériel d'exploitation et des fournitures ;**
- > **L'offre d'alternatives professionnelles et économiques aux détenu-es, contribue aux changements de comportement au niveau de ces derniers qui s'éloignent de la délinquance lorsqu'ils quittent la prison.**

## Durabilité et conditions de répliquabilité

La durabilité de cette initiative dépendra de l'autonomisation des maisons d'arrêts et de correction vis-à-vis de leurs partenaires, ce qui repose notamment sur :

- > **La transformation des ateliers de production en centres de formation professionnelle**, passant par le renforcement des infrastructures et des équipements ;
- > **La formation et/ou le recyclage des gardes de sécurité pénitentiaire dans les métiers porteurs** pour assurer de façon permanente la formation des détenu-es ;
- > **L'établissement d'une convention de partenariat entre le Ministère en charge de la justice et celui en charge de la jeunesse** : cette convention facilitera les interventions et la prise en compte des jeunes en milieu carcéral dans les actions des projets et programmes.

Pour assurer la reproduction de l'initiative, il importe de s'assurer entre autres de :

- > La disponibilité des infrastructures, équipements et matières d'œuvre pour assurer des formations de qualité dans les métiers identifiés ;
- > La disponibilité des formateurs dans les métiers retenus ;
- > Une collaboration avec les services techniques déconcentrés en charge de l'entrepreneuriat pour assurer le développement des compétences entrepreneuriales et l'accompagnement à l'insertion socio-économique ;
- > Un partenariat avec des maîtres artisans pour la mise en position de stage de perfectionnement.

